

Le 10 mai 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le lundi 10 mai 2021 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 18h00.

Étaient présents :

Monsieur Boniface Dalle-Vedove, maire
Monsieur Bernard Demers, conseiller, poste numéro 1
Monsieur Michel Demers, conseiller, poste numéro 2
Monsieur Ghislain Privé, conseiller, poste numéro 3
Monsieur Yves Guillemette, conseiller, poste numéro 4
Monsieur Michel Côté, conseiller, poste numéro 6 et maire suppléant

Étaient absents :

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove.

Était également présent :

Monsieur Yan Zurbach, directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h10, le maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove déclare la séance ouverte. Monsieur Dalle-Vedove précise que ; **le Conseil se réunit à huis clos, en vidéoconférence, en application des décisions gouvernementales prises dans le cadre de la pandémie de la (Covid-19)**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

058-05-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de : Monsieur Michel Demers

Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

059-05-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté

Appuyé par : Monsieur Yves Guillemette

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CORRESPONDANCE

5.1 MRC D'Acton

5.1.1 Covid-19 – Nombre de cas par MRC;

5.1.2 Covid-19 – Port du couvre visage dans les lieux publics;

5.1.3 Soumission des accroche-portes (Service des Incendies Acton Vale)

- 5.2 R.I.A.M.
 - 5.2.1 Covid-19 – Collecte de gros rebuts maintenue et collecte de RDD annulée;
 - 5.2.2 Covid-19 – Service annulé, service à venir et service maintenu;
- 5.3 M.D.D.E.L.C.C.
- 5.4 MAMH
- 5.5 Transition énergétique Québec : bornes de recharge pour véhicules électriques : offre de services de l'entreprise *Bornes Québec*, formule contact unique pour optimiser l'installation et les demandes de subvention
- 5.6 Mois de l'arbre et des forêts : remise de plants d'arbres du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour organiser une activité de distribution dans la municipalité
- 5.7 Demande de commandite de la Coopérative de Santé de la MRC d'Acton

6 AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Compte-rendu du maire, séance du conseil du lundi 10 mai 2021

1. Mercredi 14 avril, donné une entrevue à Radio Acton sur les faits saillants de la réunion du conseil du 6 avril.
2. Mercredi 14 avril, participé à la rencontre de travail du conseil des maires de la MRC suivie de la séance régulière du conseil.
3. Vendredi 16 avril, fais le point sur les dossiers en cours avec M. Robert Désilets.
4. Lundi 19 avril, accueil du nouveau directeur général et secrétaire-trésorier, rencontre pour le suivi des dossiers en cours avec le personnel à la direction générale.
5. Mercredi 21 avril, donné une entrevue au journaliste du journal La Pensée de Bagot.
6. Mercredi 21 avril, participé à la rencontre de travail du conseil des maires de la MRC suivie de la séance extraordinaire du conseil.
7. Jeudi 22 avril, rencontre hebdomadaire avec le personnel à la direction générale pour le suivi des dossiers en cours.
8. Mardi 27 avril, rencontre hebdomadaire avec le personnel à la direction générale pour le suivi des dossiers en cours.
9. Mercredi 28 avril, rencontre de travail avec le personnel à la direction générale.
10. Mercredi 28 avril, participé à la réunion régulière du conseil de la RIAM par visioconférence.
11. Lundi 3 mai, rencontre de travail avec Mme Rousseau du MTQ pour les travaux de pavage du chemin de Béthanie.
12. Lundi 3 mai, tenue la réunion de la commission administrative mensuelle, rencontre tenue par visioconférence à la salle du conseil dans le respect des directives sanitaires en cours ainsi que du couvre-feu.
13. Mercredi 5 mai, rencontre hebdomadaire avec le personnel à la direction générale pour le suivi des dossiers en cours.
14. Jeudi 6 mai, rencontre hebdomadaire avec le personnel à la direction générale pour le suivi des dossiers en cours.
15. Lundi 10 mai, présidé la réunion de la séance ordinaire du conseil par visioconférence à la salle du conseil dans le respect des directives sanitaires en cours ainsi que du couvre-feu.

Bien à vous,

Boniface Dalle-Vedove
Maire
10 mai 2021

6.2 AUDIT DE CONFORMITÉ DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ);

060-05-2021

RÉSOLUTION – AUDIT DE CONFORMITÉ DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ)

ATTENDU QUE lors de l'adoption de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* en 2010, la formation en éthique et en déontologie a été identifiée comme une mesure phare pour la prévention des manquements déontologiques et des comportements enfreignant les règles en vigueur ;

ATTENDU QUE le législateur a d'ailleurs accordé un poids important à cette formation, considérant que le défaut d'y assister pouvait constituer un facteur aggravant au moment de sanctionner un élu ayant enfreint son code d'éthique et de déontologie par le tribunal administratif de la CMQ ;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la Loi sur la Commission municipale la CMQ a procédé à une mission d'audit de conformité incluant la municipalité de Béthanie portant sur la formation en éthique et déontologie des membres du conseil municipal, et qu'à son terme la CMQ a formulé des constats et des recommandations visant à susciter des changements durables et positifs dans les municipalités ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Béthanie souhaite appliquer lesdites recommandations et que pour ce faire il exige de la part de ses membres la divulgation séance tenante de la formation accomplie en éthique et déontologie afin d'en dresser une liste exhaustive ;

Sur la proposition de : Monsieur Bernard Demers
Appuyé par : Ghislain Privé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Béthanie enregistre le fait que tous les élus qui le forment ont bien complétés et réussis le cours d'éthique exigé par les recommandations de l'audit de conformité en éthique et déontologie de la Commission Municipale du Québec

ADOPTÉE

6.3 AVIS DE MOTION SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – CHANGEMENT AU CODE MUNICIPAL POUR PRIVILÉGIER L'ACHAT QUÉBÉCOIS

061-05-2021

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Côté qu'à une prochaine séance de ce conseil un règlement modifiant notre réglementation sur la gestion contractuelle sera présenté pour adoption. L'objet de ce règlement est de modifier les règles relatives à l'achat local pour prévoir des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, un projet du règlement est déposé en conseil.

6.4 RÉSOLUTION POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

062-05-2021

RÉSOLUTION – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU QUE la charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toute autre personne se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

ATTENDU QUE le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté
Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé
Il est résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie proclame le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

7 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 30 AVRIL 2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les listes des comptes et des salaires nets payés pour le mois d'avril 2021.

063-05-2021

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 30 AVRIL 2021

Sur la proposition de : Monsieur Michel Demers
Appuyé par : Monsieur Yves Guillemette
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois d'avril 2021 totalisant 89 140,00\$

Liste des comptes payés au 30 avril 2021

No.chèque	Nom	Montant
C2100034	Thomas Yvon	122,50
C2100035	Cain Lamarre	494,97
C2100036	Lapointe-Brin, Lise	1284,62
C2100037	Ville d'Acton Vale	435,20
C2100038	Gilbert, Christian	75,00
C2100039	Omnibus région d'Acton	1010,33
C2100040	CSST	64,74
C2100041	Entandem	228,32
C2100042	Boniface Dalle-Vedove	23,00
C2100043	FQM Assurances	7392,38
C2100044	Les Traitements d'Eau Bonne Ea	956,59
C2100045	Cassandra Messier	300,00
C2100046	Côté & Fils Inc.	257,71
C2100047	Ministre des Finances du Québec	20 407,00
C2100048	Jacques Laferté Ltée	71,26
C2100049	Petite caisse Lise Lapointe Brin	140,10
C2100050	Lumicom	103,48
C2100051	Plomberie T.D. Inc.	89,68
L2100053	Hydro Québec	698,88
L2100054	Régie des Incendies Roxton Falls	2 971,99
L2100055	MRC d'Acton	18 870,00
L2100056	Paul Lussier	758,07
L2100057	Municipalité du village de Roxto	97,23
L2100058	Régie Inter. D'Acton et des M.	3 125,03
L2100059	Recev. général du Canada (DAS)	878,66

L2100060	Ministre du Revenu du Québec	2 480,00
L2100061	Gaz Propane Rainville Inc.	2 072,39
L2100062	Éric Jacques	10 177,15
L2100063	Buropro Citation	101,85
L2100064	Imprimerie Sercost Inc.	267,32
L2100065	Tecnima VL	3 696,58
L2100066	Cooptel	131,91
L2100067	Hydro Québec	28,82
L2100068	Eurofins, Environex	121,01
L2100069	Paul Lussier	99,00
L2100070	Thomas, Yvon	52,48
L2100071	Les Publications municipales	1 235,53
		<hr/>
		81 320,78

Liste des Salaires nets payés au 30 avril 2021

Pièces	Date chèque	Nom	Prénom	Montant
D210007	2021-04-0	Lussier	Paul	270,53
D210007	2021-04-0	Lapointe-Brir	Lise	447,97
D210007	2021-04-0	Thomas	Yvon	41,78
D210007	2021-04-0	Désilets	Robert	399,74
D210007	2021-04-0	Lassonde	Monique	90,04
D210007	2021-04-1	Lussier	Paul	253,25
D210008	2021-04-1	Lapointe-Brir	Lise	387,97
D210008	2021-04-1	Thomas	Yvon	132,68
D210008	2021-04-1	Désilets	Robert	533,09
D210008	2021-04-2	Lussier	Paul	175,89
D210008	2021-04-2	Lapointe-Brir	Lise	470,28
D210008	2021-04-2	Thomas	Yvon	273,41
D210008	2021-04-2	Désilets	Robert	533,09
D210008	2021-04-2	Lassonde	Monique	101,21
D210008	2021-04-2	Lussier	Paul	107,12
D210008	2021-04-2	Lapointe-Brir	Lise	397,85
D210009	2021-04-2	Thomas	Yvon	201,47
D210009	2021-04-2	Lassonde	Monique	96,90
D210009	2021-04-2	Zurbach	Yan	841,63
D210009	2021-04-2	Demers	Michel	228,58
D210009	2021-04-2	Privé	Ghislain	228,58
D210009	2021-04-2	Dalle-Vedove	Boniface	848,55
D210009	2021-04-2	Demers	Bernard	228,58
D210009	2021-04-2	Côté	Michel	301,44
D210009	2021-04-2	Guillemette	Yves	228,58
				<hr/>
				7 820,21

ADOPTÉE

7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

064-05-2021 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2021

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé

Appuyé par : Monsieur Bernard Demers

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les dépenses de la liste des fournisseurs tels que présentés ci-dessous et en autorise les déboursés totalisant 15 052,00\$:

Liste des comptes à payer au 30 avril 2021

Nom	Description	Montant	Total
R.I.A.M.	Quote-part 2e vers.	756,50	
	Frais gestion 2e vers.	456,50	
	Contrat APO 2020 03 MC	779,51	

	Contrat APO 2020 03 RD	1 245,80	
	Contrat APOI 2020 03 MI	876,36	4 114,67
Hydro Québec	492 ch. de Béthanie	79,68	79,68
Bell Mobilité Inc.	Municipalité de Béthanie	19,49	19,49
Boniface Dalle-Vedove	Compte Zoom	23,00	23,00
Paul Lussier	Frais de déplacement	69,50	
	Boîte métal extérieure	29,99	
	Frais de déplacement	65,00	164,49
Yvon Thomas	Frais de déplacement	63,50	
	Frais de déplacement	48,00	111,50
Jacques Laferté Ltée	Génératrice	229,94	229,94
Serge Perras	Capture de castors	160,00	160,00
Tecnama VL	Amén. Aire de service	7 504,00	7 504,00
Lapointe-Brin, Lise	Timbres-poste	23,80	
	Timbres-poste (100)	105,78	
	Poste Roxton Falls	27,11	156,69
Spad	1 ^{er} versement	451,85	451,85
BureauPro citation	Photocopies	122,19	122,19
Régie Inter. Prot. D'incen			
de Roxton Falls	Intervention 21 avril 2021	1634,47	1634,47
Mun. du Village de Roxton	Premiers répondants	97,23	97,23
Cain Lamarre	Services professionnels	61,87	61,87
Environex-Eurofins	Analyse échantillons	121,01	121,01
			15 052,01

ADOPTÉE

7.3 RAPPORTS FINANCIERS MENSUELS

7.3.1 CONCILIATION BANCAIRE AU 30 AVRIL 2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la conciliation bancaire au 30 avril 2021 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation), laquelle démontre un solde aux livres de 57 162,27\$.

7.3.2 RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire au 30 avril 2021 lequel démontre des revenus de 472 974,77\$ et des dépenses de fonctionnement de 198 257,91\$.

ADOPTÉE

7.4 DESTRUCTION DES ARCHIVES 2013-2014

065-05-2021

Le Conseil municipal de Béthanie autorise la destruction des archives des années 2013 et 2014

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté

Appuyé par : Monsieur Yves Guillemette

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

ADOPTÉE

7.5 MODIFICATION DE L'ENGAGEMENT DE MME LISE LAPOINTE-BRIN

066-05-2021

RÉSOLUTION – MODIFICATION DE L’ENGAGEMENT DE MADAME LISE LAPOINTE-BRIN ;

ATTENDU QUE madame Lise Lapointe-Brin occupait par intérim le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière en raison de la démission précipitée de la précédente directrice générale en attendant que ce poste soit à nouveau comblé;

ATTENDU la nomination de Yan Zurbach au poste de directeur général et secrétaire-trésorier depuis le 13 avril 2021

ATTENDU QUE le poste d’adjoint/te administrative n’est lui-même toujours pas comblé et que le maire monsieur Boniface Dalle-Vedove et les membres de la commission administrative ont évalué la situation et recommandent l’embauche de madame Lise Lapointe-Brin à titre d’adjointe administrative de la municipalité de Béthanie ;

Sur la proposition de : Monsieur Michel Demers

Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé

Il est résolu à l’unanimité des conseillers présents:

QUE Madame Lise Lapointe-Brin soit nommée adjointe administrative de la municipalité de Béthanie à compter de ce jour, soit le lundi 10 mai 2021;

QUE madame Lise Lapointe-Brin assurera cette fonction par intérim pour une période indéterminée;

QUE la rémunération et les conditions de travail de madame Lise Lapointe-Brin soient telles que décrites dans le contrat de travail à être négocié par les parties ;

QUE le conseil de la municipalité autorise le maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail de madame Lise Lapointe-Brin;

ADOPTÉE

7.6 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L’EXERCICE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2020;

067-05-2021

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L’EXERCICE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2020;

Chers citoyennes et citoyens de Béthanie,

Tel que requis à l’article 176.2 du Code municipal du Québec, je dépose ici le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Béthanie, pour l’exercice financier terminant au 31 décembre 2020. Une copie de ce rapport sera distribuée gratuitement à toutes les portes de la municipalité, et ce rapport ainsi que le rapport financier 2020 complet seront disponibles sur le site internet de la municipalité.

Rapport financier 2020

Selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, avec un budget équilibré au montant de 813 309 \$, l’exercice financier s’est terminé avec un surplus de 124 189 \$, principalement en raison de revenus supplémentaires en transferts et services rendus ainsi que par une saine gestion des dépenses. En ce qui concerne les liquidités de la municipalité, on y retrouve un excédent de fonctionnements non affecté de 614 115 \$ ainsi qu’un excédent de fonctionnements affecté de 51 000 \$.

De plus, au fil des ans la valeur d’investissement net dans les immobilisations et autres actifs municipaux totalise un montant de 1 232 855 \$. Parmi les investissements

de 2020, notons diverses activités liées au 100^e anniversaire de Béthanie pour 15 000\$. Au Centre communautaire, nous avons procédé à la réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment, en plus de réparer les fondations et les trottoirs des entrées avant pour 30 000\$ et de faire enlever le réservoir d'huile de chauffage. Nous avons procédé à l'installation d'un babillard électronique pour 35 000\$ et avons relocalisé les boîtes postales. Le projet de halte rivière, pour 17 500\$, a été démarré, et des opérations de pavage ont été réalisées aux intersections du 5^e Rang, du 4^e Rang et du petit 9^e pour 26 000\$. Des opérations de nivellement et de rechargement à l'approche du pont Boscobel et ailleurs ont aussi été réalisées pour 34 000\$. Nous avons également profité du programme TECQ, qui nous a permis de remplacer le ponceau du chemin Monty pour 50 000\$, de recharger et reprofiler des fossés sur 300m sur le chemin Derome pour 32 250\$, sur le 10^e Rang Sud (au Sud du chemin Bocage) pour 33 663\$ et sur 700m à l'Est du 10^e Rang Nord pour 55 000\$.

Concernant la dette à long terme, la municipalité a un seul emprunt qui a servi pour la réfection du chemin Ste-Geneviève, le résiduel au montant de 55 933 \$ est à la charge complète du Gouvernement du Québec.

Rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2020 ont été vérifiés par la firme de vérificateur externe FBL s.e.n.c.r.l. société de comptables professionnels agréés et le rapport de l'auditeur indépendant a été déposé en séance à huis clos du 12 avril 2021 causé par la Covid-19 de même que le rapport intitulé "Rapport financier 2020 consolidé- exercice terminant le 31 décembre 2020"

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables. À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Traitement des élus municipaux

En vertu de l'article 11 de la *Loi sur le Traitement des Élus municipaux*, voici la rémunération et les allocations de dépenses reçues par le maire et les conseillers pour l'année 2020 :

Poste	Rémunération	Allocation	Total
<u>Reçu de la municipalité</u>			
<u>Annuellement :</u>			
Maire	9 062,94	4 531,47	13 594,41 \$
Conseiller	1 826,72	913,36	2 740,08 \$
Maire suppléant	582,32	291,16	873,48 \$

Reçu de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Poste	Rémunération	Allocation	Total
--------------	---------------------	-------------------	--------------

Maire	764,72	382,36	1 147,08\$
Suppléant	0,00	0,00	0,00\$

Recu de la MRC d'Acton:

Poste	Rémunération	Allocation	Total
Maire	1 532,26	766,13	2 298,39 \$
Maire suppléant	0,00	0,00	0,00 \$

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté
Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présent.

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie adopte le rapport du maire sur le rapport financier ainsi que celui du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminant le 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

8.1 RAPPORT DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS ;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport du service des premiers répondants pour la période d'avril 2021

8.2 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE ROXTON FALLS

Réévaluation et mise à jour de l'entente relative au service d'incendie et prévoyant une fourniture de services avec la Municipalité de Béthanie

9 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Monsieur Boniface Dalle-Vedove, délégué de la municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, présente son rapport.

9.2 CRÉATION D'UN NOUVEAU DEVIS POUR LE FAUCHAGE POUR 2021

Un nouveau devis amélioré pour le fauchage de la levée des chemins municipaux, en cours de rédaction, sera bientôt transmis aux soumissionnaires intéressés pour l'année 2021.

10 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION

10.2 RÉOLUTION COTEAU DES ARTISANS – AUTORISATION À LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS

ATTENDU QUE conformément à l'article 8.4 du règlement numéro 123-02 Règlement de zonage ;

ATTENDU QU'une demande de permission saisonnière permettant la création d'événements a été faite pour le vignoble Coteau des Artisans;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Béthanie a analysé l'ensemble de la demande;

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté

Appuyé par : Monsieur Yves Guillemette

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie permette la réalisation d'événements pour la saison estivale pour la période s'étalant **du 1er mai au 31 octobre 2021**.

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie demande que chaque événement réalisé **ne dépasse pas la période maximale de 10 jours** prévue à l'article 8.4 du règlement numéro 123-02 Règlement de zonage.

QUE cette autorisation du conseil de la municipalité de Béthanie ne lève pas l'obligation du vignoble de respecter les décisions du gouvernement du Québec dans le cadre de la pandémie (Covid-19)

ADOPTÉE

10.3 INSTALLATION D'AFFICHES INDIQUANT L'ENTRÉE ET LA SORTIE DE LA MUNICIPALITÉ

069-05-2021

RÉSOLUTION -- DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORT DU QUÉBEC LA PERMISSION DE LA POSE D'AFFICHES DANS L'EMPRISE ROUTIÈRE DE ROUTES DONT IL EST RESPONSABLE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pour responsabilité le maintien et l'amélioration du cadre de vie et que le souci du rehaussement du paysage en est une partie fondamentale,

ATTENDU QUE par considération esthétique et par considération d'isonomie de pratique et de présentation avec les autres municipalités du Québec, l'affichage des entrées et des sorties d'une municipalité permet une présentation visuelle soignée et normée aux citoyens et aux personnes de passage,

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer une demande au Ministère des transports du Québec pour installer toute affiche prenant pied à l'intérieur de l'emprise de la route dont il est responsable

Sur la proposition de : Monsieur Michel Demers

Appuyé par : Monsieur Bernard Demers

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité désire régulariser la pose de deux affiches portant le texte « Hameau de Béthanie » aux deux extrémités du noyau villageois de la municipalité sur l'axe du Chemin de Béthanie, ainsi que deux autres affiches plus grandes, portant le texte « Béthanie », aux limites territoriales sud et nord du Chemin de Béthanie

QUE pour ce faire le conseil municipal de Béthanie demande formellement au Ministère des Transport du Québec le droit d'installer lesdites affiches en bordure

des routes susnommées puisqu'elles se trouveraient ainsi à l'intérieur de l'emprise routière dont le MTQ a la responsabilité

ADOPTÉE

10.4 CRÉATION ET AMÉNAGEMENT DE LA HALTE RIVIÈRE AGNÈS ET HECTOR BLANCHARD

070-05-2021

RÉSOLUTION – ORDONNANCE DE LA CRÉATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DE LA HALTE RIVIÈRE AGNÈS ET HECTOR BLANCHARD

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pour responsabilité le maintien et l'amélioration du cadre de vie et que le souci du rehaussement du paysage en est une partie fondamentale,

ATTENDU QUE cette amélioration passe par la promotion des lieux d'intérêt d'un point de vue récréotouristique, et que cet aménagement permettrait de donner aux citoyens de Béthanie et aux passants un des rares points d'accès aménagés de la région à la Rivière Noire;

ATTENDU QU'il s'agit aussi d'une occasion de promotion de la mémoire des familles ayant contribué au développement de la municipalité de Béthanie

Sur la proposition de : Monsieur Yves Guillemette

Appuyé par : Monsieur Michel Côté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie autorise la création d'une halte rivière en bordure de la Rivière Noire le long du Chemin de Béthanie, que le Conseil baptise « Halte-Agnès-et-Hector-Blanchard »

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie autorise le début des travaux nécessaires à l'aménagement de ladite halte avec l'installation de mobilier urbain.

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie autorise donc les dépenses reliées à la réalisation de ce projet à même les surplus accumulés pour un montant n'excédant pas 15 000\$ et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à poursuivre ses recherches d'obtention de subvention pour l'aménagement de cette halte rivière afin de réduire la contribution municipale

ADOPTÉE

11 LOISIRS ET CULTURE ;

12 AUTRES INFORMATIONS;

13 PÉRIODE DE QUESTIONS ;

14 LEVÉE DE LA SÉANCE;

071-05-2021

LEVÉE

Sur la proposition de : Monsieur Michel Demers

Appuyé par : Monsieur Bernard Demers

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 19h16

ADOPTÉE

Adopté ce 10 mai 2021

Yan Zurbach,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Boniface Dalle-Vedove ,
Maire